

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
22
D24 09 23-06

Extrait du compte-rendu
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 13 septembre 2024

Séance 23 septembre 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Elisabeth HAMON - Caroline KIM - Muriel UGUET – Adrien ACQUAFRESCA

Etaient absents avec procuration :

Guy JUNG donne procuration à Cathie GNEITING
Sandrine KUNTZMANN donne procuration à Claudine WEBER
Christophe HAREAU donne procuration à Pierre SCHWARTZ
Anne DEMELT donne procuration à Michel DENEUX
Thierry NOVAIS donne procuration à Monique SIFFERT
Lionel BRECKLE donne procuration à Jean-Pierre LE LOUP
Denis SCHAEFFER donne procuration à Philippe PFRIMMER

Secrétaire de séance : Cédric SCHAULY

Décision modificative numéro 1

Dans un contexte de fiabilisation des comptes locaux, les services de la DGFIP se sont rapprochés de la collectivité pour demander des corrections sur différentes écritures comptables.

1) Régularisation des frais d'études et de publicité

Les dépenses imputées sur les natures comptables 2031 ou 2033 doivent être transférées sur un compte d'imputation définitif lorsque les études engagées ont amené à la réalisation effective d'une immobilisation corporelle.

Cette opération de régularisation passe par des écritures comptables qui nécessitent l'ouverture de crédits au chapitre globalisé 041.

Les opérations concernées sont listées ci-dessous :

Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Compte	Montant	Observations / Régularisations
Projet d'extension de la mairie	02/07/2019	2031	14 400,00	21311 MAIRIE
Sentier nature - Etude de faisabilité	21/04/2017	2031	4 296,00	SENTIER NATURE 2128
Annonce pour la maîtrise d'œuvre - Rafraichissement et chauffage de l'espace culturel	30/04/2020	2033	108,00	21318 LE DIAPASON
Performance énergétique - Frais d'insertion du marché public	09/03/2020	2033	1 080,00	21318 MGPE
			19 884,00	TOTAL

2) Régularisation de dépenses sur un compte erronée en 2023.

Les travaux d'aménagement de l'espace public entre la mairie et l'omnisport (aire de jeux pour enfant) ont été imputés sur un compte d'attente erroné.

Afin de pouvoir les basculer sur un compte définitif, il convient également de procéder à une régularisation via le chapitre 041.

Compte	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation		Date d'acquisition	Montant	Compte définitif
2313	AAT1/2012-2313	Espace public majeur	Non amortissable	07/09/2012	404 968,68	2128

3) Régularisation d'une recette sur un compte erroné.

La Commune a bénéficié d'une subvention de l'ADEME pour l'investissement de la PAC au stade Waldeck. Un titre de 42 800 € a été fait au compte 1311.

Les travaux ayant été imputés au 21318, cette pompe à chaleur constitue donc un immeuble par destination, et ne fera pas l'objet d'un amortissement.

Pour rectifier cette imputation, il convient d'émettre un mandat au compte 1311-041 et un titre au compte 1321-041 pour un montant de 42 800 euros.

Le total des crédits nécessaires pour ces opérations de régularisation est de 470 000 €.

S'agissant d'opérations d'ordres, aucun flux financier ne sera réalisé.

Libellé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article 1321		45 000,00 €
Article 2031		18 800,00 €
Article 2033		1 200,00 €
Article 2313		405 000,00 €
Total chapitre 041 en recettes		470 000,00 €
Article 1311		45 000,00 €
Article 21311		14 500,00 €
Article 2128		4 300,00 €
Article 21318		1 200,00 €
Article 2312		405 000,00 €
Total chapitre 041 en dépenses		470 000,00 €
SOLDE DM 1		- €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'abonder les crédits du chapitre 041 de 470 000 € en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu les Budgets Primitif et Supplémentaire 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 septembre 2024,

- **Approuve** la décision modificative n°1 tel que présentée ci-dessus.

Vendenheim, le 26 septembre 2024

Le Secrétaire de séance,


Cédric SCHAULY



Le Maire,


Philippe PFRIMMER